

# Les coûts des garderies scolaires gratuites sont en hausse

CHARLEROI L'échevine de l'Enseignement vient de faire le point sur la mesure

► En 2018, le coût des garderies extrascolaires a été estimé à 3,9 millions d'euros.

► C'est 50 % de plus qu'avant la gratuité du service.

► L'échevine de l'Enseignement appelle à une majoration des financements communautaires.

**R**éduction des dépenses de près de 10.000 familles, augmentation du nombre d'enfants, création d'emplois : à Charleroi, la gratuité des garderies extrascolaires a un impact social triplement positif. Au point où le projet inspire d'autres communes, comme récemment Saint-Josse en Région bruxelloise.

Deux ans après l'entrée en vigueur de la mesure en septembre 2016, pas moins de 90 écoles bénéficient du service, dont 46 communales, 40 issues d'autres réseaux et 4 athénées. Les garderies du matin, de midi et du soir y

accueillent plus de 22.300 enfants. Le nombre d'agents d'encadrement est passé de 761 à 926 (+21 %), dont 12 CDI à 20 heures semaine. « Et l'appel au recrutement n'est pas clôturé, nous avons encore une dizaine de postes à pourvoir », selon l'échevine de l'Enseignement Julie Patte (PS).

Mais le service a un coût : « Au budget 2018, nous avons provisionné une dépense de 3,9 millions. Cela représente une hausse de plus de 50 % sur seulement

deux exercices, une charge qui est financée sur fonds propres en très large partie. »

Et c'est bien là le problème : en réponse à une question écrite de la conseillère CDH Véronique Salvi, l'échevine déplore le manque de moyens alloués par l'Office national de l'enfance (ONE) : l'accueil temps libre

(ATL) ne représente selon elle que 7 % des dépenses de l'ONE, soit 0,19 % du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles. « Et alors que des formations sont imposées aux travailleuses qui présentent plus de 7h semaine, il n'y a pas suffisamment de places ouvertes dans les modules pour répondre à nos besoins. » C'est ainsi

que la ville a dû pallier elle-même ce déficit en organisant ses propres formations. « Contrairement à la majorité des autres pouvoirs organisateurs, nous avons fait le choix de ne pas recourir aux services d'une Agence locale pour l'emploi, afin de privilégier de véritables CDD. Leur durée est calquée sur la période de

subventionnement octroyée par l'ONE, soit dix mois hors congés scolaires d'été. »

**Le montant par enfant est passé de 2 à 0,46 euro**

L'échevine a appelé Salvi, qui siège comme cheffe de groupe CDH au parlement de la Fédération, à sensibiliser sa ministre de tutelle Alda Greoli (CDH) à une réforme en profondeur du secteur de l'accueil extrascolaire. « D'abord, les surveillantes de garderies n'ont toujours pas de statut contrairement aux gardiennes d'enfants qui viennent d'être reconnues -une excellente nouvelle. Ensuite, l'enveloppe budgétaire allouée au service reste inchangée malgré l'augmentation de la fréquentation et du nombre d'heures prestées. Le montant par enfant est passé de 2 à 0,46 euros entre 2006 et

2015. » ■

■ DIDIER ALBIN

## MÉDIATION

### Accueillantes inadéquates

Des écoles qui hésitent à séparer des surveillantes qui ne leur donnent pas satisfaction, par peur de ne pas les voir remplacées : la conseillère CDH Véronique Salvi s'en est fait l'écho auprès de l'échevine de l'Enseignement. « Il arrive en effet que des accueillantes n'aient pas les réactions adéquates face à certains incidents avec les enfants », rapporte-t-elle. Réponse de Julie Patte : « Quand c'est le cas, la direction de l'école peut en référer au responsable de projet d'accueil de son secteur. Une procédure d'audition des parties est ouverte, afin soit d'établir un recadrage, soit un rapport disciplinaire. En fonction de la gravité des faits, la ville prend les mesures qui s'imposent. En outre, une équipe volante de 20 agents pourvoit aux absences. »

D.A.